



Section européenne allemande Lycée Eugène Ionesco



Le lycée Eugène Ionesco propose pour les élèves de la filière générale, une formation en section européenne allemande avec l'obtention d'une mention particulière au baccalauréat. Elle permet à des élèves motivés de développer leurs compétences en langues vivantes et leur connaissance de la culture des pays germaniques (Allemagne, Autriche, Suisse...). Cet approfondissement se fait dans la continuation de la formation reçue au collège, et en concertation avec les équipes pédagogiques, de sorte à faciliter et optimiser la transition collège-lycée-enseignement supérieur.

Organisation de l'enseignement

Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes à partir de la classe de seconde jusqu'en classe de terminale. Les élèves qui sont admis en section européenne s'engagent sur 3 années. Ils se voient offrir deux heures hebdomadaires en plus de leur emploi du temps de lycéen. Ces deux heures s'articulent autour d'un **enseignement renforcé de la langue** (1h00) et d'une discipline non linguistique (DNL) (1h00), les **sciences de la vie et de la terre**, dispensée en allemand. Pour ces enseignements spécifiques, les élèves sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles.

Activités culturelles et échanges

Notre établissement organise des activités culturelles et d'échanges visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la civilisation germanique.

Nous entretenons un **appariement** depuis plusieurs années avec un lycée de Rhénanie du Nord Westphalie, permettant aux élèves de seconde et première de partir 8 jours en Allemagne et de recevoir un correspondant. Cet échange se veut avant tout linguistique, puisqu'il permet aux élèves sérieux d'acquérir en une semaine une spontanéité et une aisance d'expression en allemand, des automatismes langagiers ainsi qu'un champ lexical usuel. Il sert par ailleurs un objectif fondamentalement culturel, en cela qu'il amène à vivre au contact d'une famille allemande en suivant ses habitudes domestiques, qu'il permet de se déprendre de certains *apriori*, et qu'il est toujours l'occasion très opportune d'une ouverture, d'une remise en question et d'un dépassement. Il vise enfin une acquisition cognitive historique, eu égard aux divers sites visités durant le séjour qui sont autant de points d'ancrage servant à épreindre sinon à éclairer, à travers les lieux et les occurrences, des épisodes clés de l'histoire allemande et européenne.

D'autres modalités d'échanges, avec scolarisation temporaire dans un établissement allemand, sont également favorisées en partenariat avec l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) : **l'échange Brigitte Sauzay** (3 mois), **l'échange Voltaire** (6 mois).

Le lycée Ionesco propose aussi, grâce au partenariat avec la conférence des ministres de l'éducation allemands, une **certification officielle de niveau de langue** (niveaux A2 B1).

D'autres projets sont en cours d'étude, visant à renforcer le **lien entre l'école et l'entreprise** autour de l'allemand.

Mention "section européenne" au baccalauréat

La scolarité en section européenne ou de langue orientale permet aux candidats au baccalauréat qui ont suivi la section de se présenter à une **évaluation spécifique**, en vue d'obtenir l'indication "section européenne allemande" sur leur diplôme. Deux conditions sont nécessaires :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe d'allemand ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'évaluation spécifique de DNL comportant une part de contrôle continu sur la classe de terminale et une épreuve orale terminale, permettant

d'apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité de l'élève et les connaissances et compétences en SVT sur un programme défini.

Évaluation spécifique prise en compte comme épreuve facultative

Bien que la section européenne ne soit pas considérée comme une option, le candidat au baccalauréat général peut faire prendre en compte l'évaluation spécifique de la section dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

Conditions et démarches en vue de l'intégration en section européenne.

Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission en section européenne ou de langue orientale, hormis une **réelle aptitude et une motivation** pour l'apprentissage de l'allemand. La réforme du collège et du lycée globalisant les langues, il n'y a plus de distinction LV1 ni LV2. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir commencé l'allemand en sixième pour candidater à la section européenne. La demande se fait par le collège au moment des inscriptions au lycée, via une procédure informatisée « Affelnet ».

Poursuite d'études supérieures

L'Allemagne compte plus de 330 établissements d'enseignement supérieur, autant universitaires « classiques » que technologiques (Fachhochschulen), ou encore des écoles d'ingénieurs. Depuis quelques années, les cursus franco-allemands se diversifient énormément, avec un soutien financier conséquent du ministère allemand pour la culture et l'éducation, offrant la possibilité aux étudiants d'obtenir des diplômes binationaux. L'Université franco-allemande (UFA) est un réseau de 194 établissements d'enseignement supérieur français et allemands qui proposent en tout 180 cursus intégrés binationaux et trinationaux, accueillant tous les ans quelque 6 500 étudiants dans les disciplines les plus variées, des sciences de l'ingénieur aux sciences humaines et sociales, en passant par les sciences expérimentales, les mathématiques, l'économie et la gestion, le droit et la formation des enseignants. Nous sommes en outre fiers de compter parmi ces étudiants, certains de nos anciens élèves.

Ces programmes binationaux ou trinationaux sont mis en œuvre, dans plus de 100 villes universitaires en France et en Allemagne, par les meilleures universités, grandes écoles et Fachhochschulen françaises et allemandes. Nombre de ces formations sont accessibles directement depuis Parcoursup. Certains établissements demandent aux candidats d'avoir suivi une section européenne allemande au lycée.

Emploi

Rappelons que l'allemand est une langue exigeante, dont l'apprentissage nécessite du temps et que la section européenne offre des heures supplémentaires et privilégiées qui participent de cet apprentissage. Or, il s'agit d'un véritable investissement pour l'avenir de vos enfants mais aussi d'un atout non négligeable pour l'emploi. L'Allemagne étant notre premier partenaire économique, la maîtrise de cette langue est un critère distinctif sur le marché du travail. De nombreuses entreprises cherchent à embaucher des personnes possédant des compétences linguistiques et culturelles confirmées, y compris en France, où plus de 3 000 entreprises allemandes sont implantées. Les études statistiques montrent régulièrement que c'est la langue la plus recherchée pour le travail après l'anglais, tout en gardant à l'esprit que de nombreuses tâches demandées par les employeurs ne peuvent être effectuées en anglais.

M. BESSIRE, professeur d'allemand et de langue en section

M. POMMIER, professeur de SVT et de la DNL